



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020, adoptait le règlement suivant :

**« Règlement 1284 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale 2020. »**

Le règlement est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [ville.sainte-adele.qc.ca](http://ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet «Publications ».

**FAIT À SAINTE-ADELE, ce 22 janvier 2020.**

Le greffier

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA